

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.714.083, un actif net de D : 6.699.789 et un bénéfice de D : 391.077.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,4% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>4 545 938,290</u>	<u>3 579 634,221</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 183 842,116	3 249 459,726
Titres OPCVM		362 096,174	330 174,495
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 163 038,081</u>	<u>3 072 863,107</u>
Placements monétaires	5	2 155 277,348	2 947 796,489
Disponibilités		7 760,733	125 066,618
Créances d'exploitation	6	<u>5 106,165</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>6 714 082,536</u></u>	<u><u>6 652 497,328</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 070,827	6 329,171
Autres créditeurs divers	8	8 222,455	8 297,340
TOTAL PASSIF		<u>14 293,282</u>	<u>14 626,511</u>
ACTIF NET			
Capital	9	6 375 993,403	6 268 682,910
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12,488	23,616
Sommes distribuables de l'exercice		323 783,363	369 164,291
ACTIF NET		<u>6 699 789,254</u>	<u>6 637 870,817</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>6 714 082,536</u></u>	<u><u>6 652 497,328</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	213 322,349	214 846,235
Revenus des obligations et valeurs assimilées		185 595,552	195 321,765
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		27 726,797	19 524,470
Revenus des placements monétaires	11	138 828,410	222 341,861
Revenus des prises en pension	12	47 655,005	39 016,442
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		399 805,764	476 204,538
Charges de gestion des placements	13	(57 003,042)	(59 790,691)
REVENU NET DES PLACEMENTS		342 802,722	416 413,847
Autres charges	14	(13 937,799)	(14 019,989)
RESULTAT D'EXPLOITATION		328 864,923	402 393,858
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 081,560)	(33 229,567)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		323 783,363	369 164,291
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 081,560	33 229,567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 671,201	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		34 540,777	12 511,734
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		391 076,901	413 216,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	391 076,901	413 216,597
Résultat d'exploitation	328 864,923	402 393,858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 671,201	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 540,777	12 511,734
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(382 651,470)	(227 084,592)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	53 493,006	(875 246,432)
Souscriptions		
- Capital	7 611 036,048	4 275 497,088
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 803,146)	(4 551,099)
- Régularisation des sommes distribuables	323 364,078	143 802,285
Rachats		
- Capital	(7 561 439,424)	(4 990 870,080)
- Régularisation des sommes non distribuables	(694,963)	2 765,244
- Régularisation des sommes distribuables	(314 969,587)	(301 889,870)
VARIATION DE L'ACTIF NET	61 918,437	(689 114,427)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 637 870,817	7 326 985,244
En fin de l'exercice	6 699 789,254	6 637 870,817
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	62 817	69 996
En fin de l'exercice	63 314	62 817
VALEUR LIQUIDATIVE	105,818	105,669
TAUX DE RENDEMENT	5,70%	5,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 4.545.938,290 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 047 500,000	4 183 842,116	62,45%
<u>Obligations des sociétés</u>		1 100 000,000	1 143 428,126	17,07%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	40 000,000	42 199,432	0,63%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	70 000,000	70 203,441	1,05%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de 11,70%)	2 500	250 000,000	261 988,493	3,91%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	80 000,000	83 473,885	1,25%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	60 000,000	61 587,945	0,92%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	200 000,000	206 263,233	3,08%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	160 000,000	169 342,601	2,53%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	240 000,000	248 369,096	3,71%
<u>Emprunt National</u>		120 000,000	123 170,367	1,84%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	120 000,000	123 170,367	1,84%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		2 827 500,000	2 917 243,623	43,54%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	657 562,718	9,81%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	303 607,464	4,53%
BTA 06-2025-6,5%	1 070	975 305,000	1 018 671,044	15,20%
BTA 05-2027-7,2%	1 000	891 700,000	937 402,397	13,99%
Titres des Organismes de Placement Collectif		361 051,066	362 096,174	5,40%
SICAV TRESOR	3 506	361 051,066	362 096,174	5,40%
TOTAL		4 408 551,066	4 545 938,290	67,85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			67,71%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	3 488 958,319	113 138,753	(22 462,851)	3 579 634,221	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	1 867 005,000			1 867 005,000	
Titres OPCVM	10 881 796,943			10 881 796,943	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(860 000,000)			(860 000,000)	
Emprunt National	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(10 849 209,196)			(10 849 209,196)	34 540,777
Variation des plus ou moins value latentes			27 671,201	27 671,201	
Variations des intérêts courus		19 040,121		19 040,121	
Soldes au 31 décembre 2020	4 408 551,066	132 178,874	5 208,350	4 545 938,290	34 540,777

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.155.277,348 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	660 267,481	661 140,501	9,87%
Pension livrée BTE au 23/02/2021 à 6,80% pour 60 jours	660 267,481	661 140,501	9,87%
Certificats de dépôt	1 491 746,988	1 494 136,847	22,30%
BIAT pour 40 jours (au 27/01/2021) au taux de 6,8%	497 000,441	498 045,156	7,43%
QNB pour 30 jours (au 20/01/2021) au taux de 6,8%	497 746,106	498 569,579	7,44%
BNA pour 40 jours (au 03/02/2021) au taux de 6,8%	497 000,441	497 522,112	7,43%
TOTAL	2 152 014,469	2 155 277,348	32,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		32,10%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2020 un solde de D: 5.106,165, contre un solde nul au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	5 106,165	-
Total	5 106,165	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 6.070,827 contre D : 6.329,171 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 046,366	4 230,970
Rémunération du dépositaire	2 024,461	2 098,201
Total	6 070,827	6 329,171

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 8.222,455 contre D : 8.297,340 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 760,287	6 787,797
Redevance du CMF	566,719	592,571
Etat, retenue à la source	595,449	616,972
Autres	300,000	300,000
Total	8 222,455	8 297,340

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	6 268 682,910
Nombre de parts émises	62 817
Nombre de copropriétaires	42

Souscriptions réalisées

Montant	7 611 036,048
Nombre de parts émises	76 269
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(7 561 439,424)
Nombre de parts rachetées	(75 772)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 671,201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	34 540,777
Régularisation des sommes non distribuables	(4 498,109)

Capital au 31-12-2020

Montant	6 375 993,403
Nombre de parts	63 314
Nombre de copropriétaires	44

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 213.322,349 contre D : 214.846,235 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	91 077,407	132 906,408
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	94 518,145	62 415,357
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	27 726,797	19 524,470
TOTAL	213 322,349	214 846,235

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 138.828,410 contre D : 222.341,861, au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	56 863,562	100 378,634
Intérêts des dépôts à vue	126,889	75,162
Intérêts des certificats de dépôt	81 837,959	121 888,065
TOTAL	138 828,410	222 341,861

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2020 à D : 47.655,005 contre D : 39.016,442 à la même période de l'exercice 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 57.003,042 contre D : 59.790,691 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	48 859,749	51 249,168
Rémunération du dépositaire	8 143,293	8 541,523
Total	<u>57 003,042</u>	<u>59 790,691</u>

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 13.937,799 contre D : 14.019,989 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	6 843,103	7 177,750
Honoraires commissaire aux comptes	6 764,016	6 528,500
Services bancaires	19,280	2,358
Publications	300,000	299,981
Autres	11,400	11,400
Total	<u>13 937,799</u>	<u>14 019,989</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	6,315	7,581	7,302	6,903	4,987
Charges de gestion des placements	(0,900)	(0,952)	(1,034)	(1,063)	(0,871)
Revenus net des placements	5,414	6,629	6,267	5,840	4,116
Autres charges	(0,220)	(0,223)	(0,225)	(0,248)	(0,190)
Résultat d'exploitation (1)	5,194	6,406	6,042	5,592	3,926
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,080)	(0,529)	(1,014)	(0,843)	0,172
Sommes distribuables de l'exercice	5,114	5,877	5,028	4,748	4,098
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,437	(0,027)	(0,033)	(0,345)	0,053
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,546	0,199	0,134	0,163	0,010
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,983	0,172	0,100	(0,182)	0,063
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,177	6,578	6,143	5,410	3,989
Résultat non distribuable de l'exercice	0,983	0,172	0,100	(0,182)	0,063
Régularisation du résultat non distribuable	(0,071)	(0,028)	(0,010)	0,028	0,017
Sommes non distribuables de l'exercice	0,912	0,143	0,090	(0,154)	0,079
Distribution de dividende	5,877	5,028	4,749	4,098	4,279
Valeur liquidative	105,818	105,669	104,677	104,307	103,811
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,91%	0,99%	1,02%	0,84%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,21%	0,22%	0,24%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,84%	5,59%	4,81%	4,56%	3,95%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.